



**PROCES VERBAL
N° 18/CNCMP/2019
DU 03/04**

Le mercredi 3 avril 2019 à 12 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ciré Amadou.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'AGENCE NATIONALE
TADAMOUN**

1°/- Examen du projet d'avenant relatif au Recrutement d'un opérateur de terrain pour la mise en place des mesures productives (Moughataa de Sélibaby). **Réf. : lettre n°090/TADAMOUN reçue le 28 Mars 2019.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit avenant pour fournir le crédit d'impôt.

2°/- Examen du projet d'avenant relatif au Recrutement d'un opérateur de terrain pour la mise en place des mesures productives (Mouhataa de Barkéol). **Réf. : lettre n°090/TADAMOUN reçue le 28 Mars 2019.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit avenant pour fournir le crédit d'impôt.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

3°/- Examen d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture des intrants agricoles au profil du CSA. Réf.: lettre n° 29 du 01/04/2019 de la CDM/CSA recue le 02/04/2019.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions des marchés ds lots 1 et 2 et déclarant le lot 3 infructueux comme suit:

lot 1 : attribué à AMEROPA pour un montant en HT de 6 493 500 USD et un délai au plus tard le 30 mai 2019

lot 2: attribué à AMEROPA pour un montant en HT 3 822 000 USD et un délai au plus tard le 30 mai 2019

lot 3: infructueux

4°/- Examen d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition des produits de l'opération RAMADAN. Réf.: lettre n° 31 du 01/04/2019 de la CDM/CSA recue le 02/04/2019.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les attributions des lots 1, 2, 3 et 4 mais n'approuve pas l'attribution du lot 5 comme suit:

lot 1: attribué à SOMACOTRI pour un montant MRU en TTC et HTVA de 3 200 000 et un délai de 7 jours

lot 2: attribué à SOMACOTRI pour un montant MRU en TTC et HTVA de 4 700 000 et un délai de 7 jours

lot 3: attribué à SOMACOTRI pour un montant MRU en TTC et HTVA de 7 200 000 et un délai de 7 jours

lot 4: attribué à SOMACOTRI pour un montant MRU en TTC et HTVA de 6 100 000 et un délai de 5 jours

lot 5: proposition d'attribution non approuvée pour dépassement non justifié d'un moins- disant

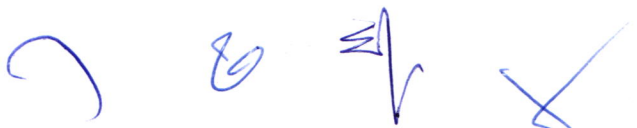
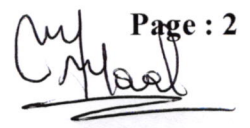
COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

5°/- Examen du rapport révisé d'évaluation des propositions techniques relatives à la caractérisation des zones humides et la gestion durable des terres, Réf: lettre n° 0022/CMD/MHA reçue le 27 mars 2019

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport révisé

PV N° : 18 du 3 avril 2019

  Page : 2